

Le Réseau

DANS CE NUMÉRO :

<i>Le Réseau</i>	1
<i>La Une du Réseau</i>	2
<i>L'État du Réseau</i>	2
<i>Les Gens du Réseau</i>	3
<i>Les Mots du Réseau</i>	11
<i>Le Quotidien du Réseau</i>	16
<i>Les Liens du Réseau</i>	18

Le Réseau est une publication de la coordination du Réseau Québécois des OSBL d'Habitation.

Il est publié quatre (4) fois par année - soit durant les mois de mai, d'août, de novembre et de février - et est diffusé par courrier électronique, pour le bénéfice des OSBL membres par le biais de leur fédération régionale.

Le Réseau impose le rythme

John Johnston

- Président -



Six mois plus tard : nous sommes aujourd'hui à mi-terme du plan d'action que nous nous sommes donné en novembre 2001. Ambitieux, ce plan d'action comprend quatre thèmes principaux, fondés sur un nombre important d'objectifs et qui se déclinent en un nombre impressionnant de tâches et d'activités.

S'il est prématuré de faire le bilan de ce plan, il demeure pertinent d'en analyser l'évolution et d'apporter si nécessaire les corrections appropriées. C'est l'exercice que nous devons faire efficacement tant au Réseau, dans ses instances qu'au sein des différentes fédérations membres du Réseau.

Pour amorcer le tout, je souhaite vous proposer mes réflexions préliminaires.

- Sur le plan de l'organisation générale du Réseau, tout indique que nous sommes sur la bonne voie. L'organisation démocratique du Réseau fonctionne bien; il y a peut-être lieu de mettre davantage l'accent sur le fonctionnement du Comité exécutif et de mieux déterminer nos attentes à son égard comme il y a lieu d'élargir la participation aux différents comités de travail, mais à cette étape-ci du plan, la démarche est bien engagée.
- Le taux de représentativité d'au moins trois fédérations est plus qu'acceptable; dans les autres fédérations, les dynamiques régionales peuvent expliquer l'état de leur développement mais nous sommes convaincus que les outils présentement en préparation pourront faciliter leur expansion. Par ailleurs, les démarches préalables à l'organisation dans les régions identifiées par nos membres (notamment l'Est du Québec, Laval, Mauricie) vont bon train. Nous nous sommes même récemment permis une incursion en Abitibi qui pourrait être rapidement fructueuse.
- Sur le financement, le jugement doit être plus nuancé : les mécanismes internes de cotisation et de constitution du fonds de développement ne sont pas encore en vigueur mais les prochains jours permettront d'attacher ces importants morceaux. Sur le financement gouvernemental, les démarches ont porté fruit; c'est rassurant pour le long terme.

La Une du Réseau

- C'est au chapitre de la représentation et de la promotion que nous avons le plus et le mieux déployé nos efforts. A cet égard, il n'est pas superflu de dire que nous avons pris toute la place qui nous revenait depuis si longtemps. Nous sommes présents un peu partout et cette présence se fait sentir. C'est du moins ce que nos partenaires nous disent avec envie ou avec inquiétude...
- Sur le plan de services aux membres, nous apprenons à marcher et visiblement toutes les composantes ne sont pas encore au pas. Certains éléments sont prêts mais le portrait d'ensemble n'est pas encore visible; il viendra sous peu, rassurons-nous. Un Bulletin et un Site Internet sont déjà prêts; les outils de promotion seront tous disponibles avant l'automne et le plan général des formations sera accessible au même moment. Et nous abordons déjà le chantier des achats regroupés qui, pour une organisation comme la nôtre, demande habituellement un haut degré de maturité et une structure bien organisée mais nous semblons prêts à attaquer ce dossier, alors allons-y...

De manière générale, nous pouvons être satisfaits des tâches accomplies. Mener à terme autant d'activités, au moment où le monde de l'habitation sociale vit une de ses plus intenses périodes de bouleversements, relève de l'exploit. On peut certes faire mieux; on peut encore faire plus. C'est vrai mais le Réseau n'avancera qu'au rythme donné par ses membres, dans chacune de ses instances et dans chacune des fédérations : ce rythme imposé par les membres est la seule garantie de succès. Les dernières étapes du plan d'action nous permettront de voir si le Réseau suit la cadence et nous serons alors en mesure d'apprécier la qualité de la chorégraphie.

À P R O P O S . . .

Programme Accès Logis

Nombre moyen d'unités de logement engagées par projet	
	Unités
Volet I	18,62
Volet II	25,43
Volet III	12,50
Tous les volets	15,56

Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation

2165, rue Tupper, suite 102

Montréal (Québec)

H3H 2N2

Téléphone : (514) 846-0163

Télécopie : (514) 932-7378

Coordination : Pierre Goyer, rqoh@consultant.com

Les gens du Réseau

LES MEMBRES

LES GENS DE QUÉBEC

DANS LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF L'APPORT BÉNÉVOLE DES MEMBRES = UNE RICHESSE DE SOCIÉTÉ

Odile Bourdages

- Frohqc -

L'apport des bénévoles dans les différents organismes à but non lucratif est pratiquement inestimable. Cependant, nous pouvons considérer certains éléments qui nous permettent de l'évaluer un peu.

Des heures de réunions, des heures de comités, des heures de tâches qu'on peut arriver à quantifier lorsque les réunions et les présences sont prises en compte. Des heures de conception, de réflexion, d'écoute, de recherches qui sont faites en coulisses, avec discrétion et qu'on ne peut quantifier. Mais, surtout, un exercice de citoyenneté qui enrichit le milieu immédiat et la société en général.

Oui, l'État encourage d'une certaine façon une telle implication par l'octroi de subsides à l'intérieur de programmes précis, mais l'État ignore souvent l'engagement personnel basé sur des valeurs humaines fondamentales qui animent les différentes personnes qui participent de cœur et de conviction à tous ces projets.

Si on peut quantifier, on peut certainement qualifier cet apport. Vaillance, dévouement, disponibilité, conviction, rigueur de gestion, encadrement humain, volonté d'aider, préoccupation humaine, désir d'équité et de justice sociale, souci d'information et de communication...

Ces qualités correspondent à des motivations souvent différentes qui animent les personnes qui s'impli-

quent bénévolement au sein des organismes. Parfois issu d'une préoccupation pour des proches, parfois issu d'un regard global porté sur le fonctionnement de la société, le bénévolat d'organismes sans but lucratif contribue à renforcer la société civile dans l'exercice de ses droits et de ses obligations.

Des citoyens éclairés

La participation bénévole contribue à une formation autodidacte des citoyens et citoyennes impliqués. Ceux-ci deviendront plus éclairés mais aussi plus critiques face au fonctionnement de l'État qu'il soit municipal, provincial ou fédéral et des structures qu'il met en place.

Forts de la connaissance de leur clientèle, forts de leur pratique d'auto-gestion, les administrateurs bénévo-

Quantité et qualité

Oui, l'État fait des économies de par l'exercice d'autogestion que font des citoyens en prenant en charge l'administration d'organismes tels les OBNL en habitation sociale.

Des personnes démunies bénéficient d'un logement décent géré par des personnes volontaires qui acceptent la charge d'administrer gratuitement le quotidien des habitations.

les deviennent des interlocuteurs crédibles pour présenter les situations et les besoins présents au sein des différents groupes qui composent un milieu.

Un exercice de démocratie

L'intégration du processus de décision collective amène les administrateurs bénévoles à une maîtrise de l'exercice démocratique. Apprendre à fonctionner avec les propositions, amendements, appuis et résolutions à la majorité ou à l'unanimité des voix développe une pratique de fonctionnement où l'on arrive à débattre sans se battre et à confronter sans s'affronter des idées, positions et décisions.

Il est plus qu'important de se reconnaître en tant que bénévole et de

Les gens du Réseau

LES GENS DE QUÉBEC

reconnaître l'apport des autres personnes qui s'impliquent dans chaque structure qu'elle soit apparemment à petite ou à grande échelle.

Le bénévolat est une condition sine qua non d'une société où existent encore l'inéquité dans le partage des richesses et les injustices sociales.

Merci!

Nous travaillons quotidiennement en partenariat avec des groupes de bénévoles qui ont à cœur leur projet et la qualité de vie des personnes qui y sont impliquées.

Nous travaillons quotidiennement en partenariat avec des groupes de bénévoles qui ont à cœur leur projet et la qualité de vie des personnes qui y sont impliquées.

Au nom de la société nous ne pouvons que dire « Merci à toutes celles et à tous ceux qui contribuent au mieux-être des individus et qui cherchent à rendre « ce monde meilleur ».

LES ÉCHOS DE LA FROHQC

Daniel St-Germain

- Directeur adjoint -

Des nouvelles de votre Fédération

La FROHQC est en pleine campagne de recrutements au niveau de son "membership", actuellement elle regroupe 50 OSBL en habitation. Nous

visons 15 nouveaux membres pour l'année 2002.

Les membres du conseil d'administration pour l'année 2002 sont Messieurs Claude Émond (Habitation Giffard), Jacques Déry (Résidences Caecitas), Jean-Pierre Ruest (Société Action-chambreaux), Raymond David (Manoir du Moulin), Louis Faille (Habitations du Roi), Roger Barbeau (Résidences Curé Lapierre) et François Savard (Un Toit en Réserve). Il y a 2 postes vacants actuellement.

À titre de président du Conseil d'Administration de la FROHQC, M. Claude Émond ne sollicitera pas de nouveau mandat lors de la prochaine assemblée générale au printemps.

Deux nouveaux services

Il est maintenant possible pour tous les membres corporatifs de la FROHQC qui ont des employés de bénéficier d'une assurance collective avantageuse. Les primes sont plus que concurrentielles (puisque'il y a plus de 16 000 cotisants) et les services multiples (incluant un plan avec ou sans médicament). La chose vous intéresse? Communiquez avec la FROHQC.

Nous tenons à vous aviser d'un nouveau regroupement d'achats concernant les services reliés à la protection contre les sinistres incendies. En effet, la FROHQC a conclu pour ses membres une entente avec une entreprise de Québec se spécialisant dans les inspections des équipements visant à prévenir ou à en-

raier les incendies, tel les systèmes d'alarme, les gicleurs, les lumières d'urgence, les extincteurs et les "hots" de cuisine.

Les tarifs défient toutes compétitions, alors que la qualité du service est tout simplement irréprochable. Pour vous en convaincre, demandez-nous une soumission...

Le développement de votre OSBL en habitation

C'est près de 435 millions de \$ (sur une enveloppe de 581) qui seront consenti dans les 24 prochains mois pour le développement de plus de 9000 unités de logement à vocation sociale, le tout réparti entre le logement abordable (notion fédérale) et le logement social (notion provinciale). Si vous prévoyez développer vos projets actuels, il est impératif de le faire maintenant. Pour ce faire, communiquez avec la FROHQC, afin de recevoir toute l'aide nécessaire pour vous assurer de l'efficacité de votre démarche.

Pour nous faire savoir vos nouvelles

Il se passe quelque chose de particulier dans votre milieu? Vous avez trouvé une solution originale à un problème? Vous avez une bonne idée de reportage à nous suggérer?

Contactez-nous au (418) 648 1278
ou par courriel à
frohqc@qc.aira.com

Les gens du Réseau

LES GENS DU SAGUENAY

Où en sommes-nous?

Josée Beaulieu

- Coordonnatrice -

Il y a déjà presque un an que la Fédération des OBNL en habitation des régions Saguenay-Lac-St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte Nord a débuté ses activités. Cette fédération, encore toute jeune, offre un lieu d'échange et de partage. Elle se veut un outil de concertation entre les organismes adhérents et les divers acteurs qui donnent soins et services aux personnes en perte d'autonomie. Afin d'être à l'écoute de ses membres, le questionnaire sur les besoins en services des OBNL en habitation a été distribué à ceux-ci. La réponse fut excellente et la Fédération a donc été en mesure de dégager les besoins communs qu'exprimait l'ensemble des répondants. C'est d'ailleurs lors de l'assemblée générale d'octobre 2001 que l'on exposa un bref compte rendu de cet état de chose.

Connaissant maintenant mieux les besoins de ses membres, la fédération en est à poser des gestes concrets. Dans ce contexte, en collaboration avec Les Journées annuelles de ressourcement en gé-

ronto-gériatrie (JARGG), ainsi qu'avec le soutien d'organismes nationaux oeuvrant dans le milieu, la présidente de la fédération, Madame Myrtha Laflamme, a travaillé à la mise sur pied d'une journée de ressourcement pour les bénévoles des organismes communautaires travaillant auprès des personnes âgées. Une tournée de cette formation est d'ailleurs prévue dans les différentes régions à compter du début mars.

Après une analyse plus approfondie des questionnaires, il est ressorti, entre autres, un besoin de représentation. Les membres veulent se faire entendre; ils ont besoin que leur vécu soit connu afin de trouver des solutions communes à des problèmes communs. En ce sens, notre présidente, Madame Laflamme, détient depuis trois ans un titre d'administratrice pour le Fond Québécois d'habitation communautaire, lequel gère un fond de 50 millions de dollars par année destiné au développement d'habitations communautaires (logements abordables). De plus, Madame Laflamme dispose maintenant d'un siège au sein du Comité régional pour personnes en perte d'autonomie (CRPPA) à titre

de déléguée de la fédération. Ce comité, composé de représentants des services publics et communautaires oeuvrant auprès des personnes en perte d'autonomie, est en lien direct avec la Régie Régionale de la Santé et des services sociaux.

Le mandat du CRPPA étant d'améliorer le continuum des services aux personnes à risque ou en perte d'autonomie et de développer des outils de manière à ce que la qualité des services s'améliore, il s'avère important qu'une personne représentant les organismes à but non lucratif d'habitation y occupe un siège. Le rôle de cette représentante est de faire connaître le vécu et les besoins de nos organismes pour en arriver à faire changer des situations.

Les organismes communautaires sont des partenaires de 1^{ère} ligne et il est essentiel qu'ils se fassent entendre car ils travaillent en lien direct avec les personnes en perte d'autonomie. Collaboration et partenariat, ensemble sous le même toit, voilà notre mot d'ordre...

À PROPOS ...

Répartition des unités engagées par type d'organismes								
	Volet I		Volet II		Volet III		Total	
	Unité	%	Unité	%	Unité	%	Unité	%
Coopératives	1560	64%	23	2%	10	1%	1593	34%
OSBL	865	36%	1422	98%	872	99%	3159	66%
Total	2425	100%	1445	100%	882	100%	4752	100%

Les gens du Réseau

LES GENS DE MONTRÉAL

Dans le contexte de la crise logement locatif à Montréal

Le modèle développement du logement communautaire en jeu

Serge Bergeron

- Président de la FOHM -

L'annonce par les gouvernements québécois et canadien visant à créer à Montréal plus de 6 000 nouvelles unités de logement social et communautaire constitue l'initiative la plus importante dans le domaine depuis plus d'une quinzaine d'années et celle-ci se doit d'être saluée ! Et il était temps : au même titre que l'éducation et de développement de l'employabilité, le logement social constitue un instrument important de lutte à la pauvreté et à l'exclusion, notamment pour certains groupes de personnes vulnérables aux plans économiques et /ou social (personnes âgées en perte d'autonomie, personnes seules et familles à très faibles revenus, personnes itinérantes). L'achat et la rénovation de logements, souvent dans des vieux quartiers, rejoint également des objectifs de revitalisation urbaine.

L'annonce de ces développements a été accélérée par la nécessité de répondre à la crise du logement locatif qui sévit à Montréal et dans plusieurs autres villes du Québec. Mais ces initiatives ne devraient pas se faire au détriment du modèle original de déve-

loppement du logement social et communautaire tel qu'il s'est développé à Montréal.

Depuis plus d'une vingtaine d'années, les acteurs de l'habitation communautaire, c'est à dire les coopératives et les organismes sans but lucratif (OSBL), en collaboration avec des groupes de ressources techniques (GRT), ont été le fer de lance de ce modèle. Ce modèle se réclame d'une planification et d'une gestion dites « solidaires ». Ces organismes d'habitation accordent une place importante aux besoins particuliers des individus et des communautés, aux initiatives locales et concertées, à la gestion démocratique et décentralisée, aux partenariats avec le milieu et à l'appropriation de leur habitat par les locataires. Depuis le retrait du gouvernement fédéral du financement du logement social en 1993, les programmes mis de l'avant par Québec étaient destinés exclusivement aux coopératives et aux OSBL.

L'adoption de la loi 49 pourrait avoir pour effet de donner lieu à l'effritement de certaines caractéristiques du mouvement communautaire en habitation, no-

tamment à ce qui a trait à la vie démocratique des projets et à leur enracinement dans la communauté. En effet, ce projet de loi sur la loi de la Société d'habitation du Québec fera en sorte d'autoriser les Offices municipaux d'habitation à développer des projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis et logement abordable. En outre, le projet de loi permet à des organismes de se passer de l'accompagnement des GRT. Selon nous, cette situation incitera de multiples groupes à prendre la charge d'agir seul en pensant faire des économies. Au delà des acteurs respectifs (coopératives, OSBL (incluant les sociétés acheteuses), Groupes de ressources technique et Offices municipaux d'habitation) ceux-ci devraient s'assurer que les développements se feront dans le respect des nouvelles règles du jeu démocratiques et solidaires mises de l'avant dans le cadre des coopératives et des OSBL (composition du conseil d'administration, ancrage dans le milieu, participation des locataires et des employés à la gestion administrative et à la sélection des locataires, partenariats avec les organismes du

Les gens du Réseau

LES GENS DE MONTRÉAL

milieu).

Dans ce contexte, les acteurs ont intérêt à être vigilants, à se rapprocher et à agir de façon concertée. C'est pourquoi la mise sur pied d'un groupe de travail, par exemple sous l'égide de la Ville (?) pourrait constituer un gage accru de succès pour l'ensemble des initiatives à venir, plus particulièrement au cours des deux prochaines années. Ce groupe de travail aurait pour tâche d'assurer une meilleure

circulation de l'information entre les acteurs du développement du logement social et communautaire. Plus que jamais, l'établissement de partenariats dans les projets de logement social et communautaire est un gage de réussite ; les projets s'inscrivent souvent dans une stratégie de développement local plus large, faisant appel à des acteurs des milieux de la santé et des services sociaux, de l'aménagement urbain, de l'em-

ploi ou de l'éducation.

En matière de logement social, comme dans d'autres secteurs d'activité, le Québec constitue pour les promoteurs du logement social un modèle distinctif et attrayant en Amérique du Nord. Continuons à jeter les bases d'un modèle de développement solidaire en habitation sociale et communautaire.

Une crise « sociale » du logement

Luc Lalonde

- Directeur général de la FOHM -

Montréal est en pénurie de logement, le taux de vacance approche le 1 % ce qui est en soi catastrophique pour l'ensemble des ménages locataires de l'Île. Mais plus grave encore, cette pénurie cause une crise « sociale » du logement.

En effet, lorsqu'il y a pénurie de logement, les premières personnes mises de côté sont celles qui présentent un tant soit peu de marginalité. Personnes âgées en perte d'autonomie, personnes vivant des problèmes de santé mentale, personnes itinérantes etc... Dans un marché en faveur du locateur, la discrimination va bon train et ce sont ces personnes qui sont exclues. Là ne réside pas toute la « crise ». Elle est aussi

due au désinvestissement de l'État et à la mise à la rue de plusieurs clientèles.

En effet, l'État québécois a mis bien du monde dehors au cours des dix dernières années. La terminologie varie d'une clientèle à l'autre - désinstitutionnalisation massive en psychiatrie, virage-milieu en délinquance et virage ambulatoire en santé physique etc...- mais le résultat demeure le même : des personnes qui étaient autrefois hébergées par l'État sont maintenant dans la communauté.

Idéologiquement parlant, on ne peut qu'être en accord avec ce retour dans la communauté de ceux et celles qui en étaient exclus-es. Il n'y avait pas de bonne raison pour en-

fermer tout ce beau monde dans des institutions qui, on le sait, briment bien des libertés. Cependant, on peut critiquer la manière et l'insuffisance des ressources mises en place pour répondre aux besoins de ces personnes. Si la réponse précédente (l'institutionnalisation) était, sans contredit, inadéquate, la présente est largement insuffisante.

Le logement social avec support communautaire est une des réponses adéquates mises de l'avant par l'État. Les organismes sans but lucratif en habitation, qui sont à la fois des gestionnaires de logements avec ou sans mission de support, ont expérimenté

Les gens du Réseau

LES GENS DE MONTRÉAL

plusieurs formules de support et de soutien à la vie en logement dont le succès est largement démontré. Toutes les recherches des dernières années rappellent que le logement est un déterminant majeur de la santé. Il faut lire ici que plus le logement est adapté à la personne, plus elle est en santé. Si vous avez un logement sécuritaire et propre, si vous disposez d'un espace adéquat et êtes dans un environnement correct, si votre logement est accessible financièrement et si vous avez le petit coup de pouce dont vous avez besoin pour conserver ce logement : vous irez bien ! L'absence de logement social pour les clientèles fragiles réduit, voire élimine ces bénéfiques, et l'on dirige, et c'est là que la crise devient sociale.

Crise sociale parce que la société s'implique et s'en préoccupe peu, trop peu. Et quand les ressources existent elle sont sous-financés et le bénévolat s'y épuise. Les OSBL d'habitation membres de la Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal, font preuve d'une créativité débordante pour développer et financer les services qu'ils dispensent. L'intersectorialité y est chose

courante c'est à dire que plusieurs ministères financent à petits bouts et de façon temporaire, tel ou tel aspect des services. On peut applaudir l'intersectorialité et le partenariat mais on ne peut mettre de côté le fait que ces mots riment, dans les faits, avec précarité.

Le Ministère des Affaires municipales a déjà ouvert la porte à une volonté d'arrimage entre le secteur de santé et celui de l'habitation. Nous souhaitons évidemment qu'il y ait reconnaissance de l'action des OSBL en lien avec la santé, et que cette reconnaissance soit aussi financière. Cependant, nous désirons fermement ne pas reproduire dans la communauté, le mode institutionnel. Pour ce faire, nous pensons que l'action des OSBL d'Habitation doit demeurer au niveau du logement et non à celui des services. Ceux-ci doivent accompagner le droit au logement pour tous et sont un moyen de pouvoir exercer ce droit pour les personnes démunies ou exclues et non pas une fin en soi.

Dans la crise actuelle, où Montréal vit des manques à tous les niveaux

et où l'État se dit pauvre, il reste difficile de faire des choix d'investissements. Le logement social est aussi à ce carrefour. Si on a pu absorber une part du déficit en réduisant le recours à l'institutionnalisation, il serait raisonnable d'investir auprès de ceux et celles qui font les frais de ces changements et de les aider à vivre dans un logement décent, propre, sécuritaire, abordable et supportant. Nous espérons fortement que les choix gouvernementaux seront cohérents avec les gestes posés par ce même gouvernement. Bref, si on a mis des personnes dans la communauté, il faut leur donner les moyens pour qu'elles y restent, d'où la nécessité de développer des OSBL d'Habitation avec support communautaire, à moins bien sûr de seulement vouloir transporter les erreurs du passé dans la rue.

On peut au moins se vanter d'avoir mis sur les lèvres des politiciens, les mots «support communautaire» et d'avoir fait reconnaître son importance et la nécessité de son financement. Reste à voir quelle définition ils feront de ce support et les moyens qui seront mis de l'avant pour l'assurer.

Résidence de l'Académie

Yves Girard

- Organisateur communautaire -

La corporation est mise sur pied en 86 à l'initiative d'un organisateur communautaire du CLSC du Plateau Mont-Royal impliqué dans le réseau des intervenants des quartiers centraux de Montréal préoccupés par la situation des chambreurs. Ces intervenants regroupés autour de la Table de concertation des maisons de chambre, tentent depuis plusieurs années d'alerter les pouvoirs publics sur la dégradation du stock de maisons de chambres à Montréal et sur la situation des

Les gens du Réseau

LES GENS DE MONTRÉAL

personnes qui y vivent. À l'approche de l'**Année internationale des sans-abris**, de nouvelles ouvertures dans les programmes de logements sociaux leur permettent d'initier des projets subventionnés de rénovation et de construction de maisons de chambres et d'immeubles à petits appartements. C'est dans ce contexte que la Résidence développe son premier projet, le recyclage d'une ancienne résidence d'une communauté religieuse en 18 studios, qui accueille ses premiers locataires en 88.

La clientèle de la première maison est assez représentative de celle des chambreurs. Il s'agit très majoritairement d'hommes, dont la moyenne d'âge tourne autour de la cinquantaine. Tous vivent de prestations de la Sécurité du revenu, de la Régie des rentes ou sont pensionnés. Plusieurs ont de sérieux problèmes de consommation d'alcool et les débuts de mois sont souvent assez difficiles. On retrouve aussi quelques personnes plus jeunes et quelques femmes qui se distinguent des autres locataires par le fait qu'ils présentent des troubles de

santé mentale sévères. Ces personnes, qui apparaissent plus vulnérables à la culture et aux conditions du marché privé économique, semblent profiter particulièrement des avantages que leur procure un logement à la Résidence. Elles stabilisent leurs fragiles acquis, développent des projets de vie, bref, elles s'appuient sur la sécurité financière et matérielle que leur apportent leurs nouvelles conditions de logement pour améliorer d'autres aspects de leurs conditions de vie.

Aussi, quand les perspectives de développement d'un nouveau projet se présentent, les administrateurs de la corporation décident de cibler de façon plus spécifique cette clientèle dans le recrutement. On profite donc de la possibilité d'effectuer une certaine discrimination positive offerte par le programme de logement pour approcher divers organismes et établissements œuvrant auprès de ces clientèles et les inviter à référer des personnes. Celles-ci doivent présenter des troubles de santé mentale situationnels ou persistants, démontrer leur autonomie, c'est à dire leur capacité à vivre seul en logement, et si besoin est, elles doivent aussi disposer du sou-

tien d'une ressource externe susceptible de les aider à maintenir et à développer cette autonomie.

C'est autour de ces principes au chapitre de la clientèle que la Résidence inaugure son deuxième projet en 91 et son troisième et dernier en 95. La corporation compte aujourd'hui 51 unités de logement dans trois immeubles tous situés dans le Plateau Mont-Royal. Les critères de sélection présentés plus tôt s'appliquent désormais à tous les ensembles. Tous les projets de la Résidence ont été réalisés grâce au **programme sans but lucratif privé**, une subvention annuelle venant couvrir l'écart entre les frais d'exploitation et les revenus de location fixés à environ 25 % du revenu des locataires. A titre indicatif, le loyer mensuel moyen d'un bénéficiaire de la Sécurité du revenu pour un studio meublé et chauffé s'élèvera à environ 185 \$, la moitié de ce qu'il en coûterait pour un logement semblable dans le privé. Pour des personnes dont les revenus mensuels sont de 500 \$ ou 700 \$, ça représente un avantage substantiel.

À PROPOS ...

Programme Accès Logis

Sommaire des engagements		Nombre d'unités				
Programmations 1997-2001	Volets					
Programmation	I	II	III	Total des unités	Nombre de projets	
1997	584	395	141	1120	60	
1998	670	179	102	951	45	
1999	648	357	205	1210	70	
2000	446	458	294	1198	63	
2001	147	197	155	499	26	
Engagements totaux	2495	1586	897	4978	264	

Les mots du Réseau

Les Services du Réseau : au-delà du simple calcul économique

Stéphane Major
- Chargé de projet -

*P*ar la formation des groupements régionaux, le Réseau québécois des organismes sans but lucratif a voulu se doter d'instances régionales représentatives des intérêts des Osbl d'habitation. Essentiellement politique, cette démarche vise à mieux faire comprendre aux instances administratives et gouvernementales les impacts économiques et sociaux de nos interventions en matière d'habitation. Longtemps confiné à des clientèles particulières, le mode de tenure Osbl a étendu son champ d'actions au-delà de ces limites en partie pour suppléer au désengagement du gouvernement fédéral et à la réduction des investissements en habitation par le gouvernement québécois.

Les organismes sans but lucratif d'habitation sont des acteurs de plus en plus incontournables en matière d'habitation sociale. Le gouvernement reconnaît (en partie) la pertinence et la qualité de nos interventions. Mais est-ce suffisant pour donner un véritable souffle de vie à un Réseau qui a à peine deux ans? Non croyons que non. Malgré l'importance de cette reconnaissance, la véritable existence d'un regroupement comme le Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation passe par la participation active de son membership et du dynamisme de sa vie associative.

L'aspect que nous voulons aborder

au cours de cet article est le volet «économique». Lors de la fondation du Réseau, plusieurs voix se sont élevées pour demander un regroupement des pouvoirs d'achats pour un certain nombre de produits ou services. La logique derrière cette demande est que le pouvoir d'achat combiné de nos organisations est nécessaire pour négocier des contrats de services avantageux pour tous.

Le Réseau est à préparer trois grandes catégories de services pour ses membres : les services de communication, un service de formation et un service d'achats regroupés. Dans la mesure où ces services doivent répondre à des besoins exprimés par l'ensemble des membres de notre regroupement, il est très important de faire entendre votre voix, d'exprimer vos besoins à vos représentants régionaux et, lorsque c'est nécessaire, de remplir les questionnaires qui vous seront envoyés pour sonder vos intérêts.

Débutons par les services de communication qui prendront plusieurs formes. Premièrement, il y a le Bulletin que vous avez entre vos mains qui sera publié quatre fois l'an (mai, août, novembre, février), et qui se veut le reflet de ce qui se passe dans le milieu des organismes sans but lucratif d'habitation et plus particulièrement au sein de notre regroupement. Votre contribution est donc

essentielle.

Le Réseau est aussi à l'élaboration d'un site Internet qui permettra aux fédérations membres d'avoir pignon sur l'autoroute électronique. Essentiellement informatif, ce site se veut une première vitrine du monde Osbl d'habitation. Il serait intéressant au cours de l'année qui vient de pouvoir bénéficier de l'avis des membres pour améliorer le site au cours de l'année prochaine, et de voir à quels types de besoins il pourrait répondre à l'avenir.

Par ailleurs, nous procéderons à une collecte des données pour l'établissement d'un bottin des organismes sans but lucratif d'habitation qui sont membres du Réseau. La distribution d'un tel bottin sera d'une grande utilité pour nos membres puisque nous y inclurons les informations sur les membres du Réseau mais aussi des coordonnées des intervenants dans le milieu de l'habitation communautaire.

La demande en formation adaptée fait partie de ce que nous pourrions appeler les revendications traditionnelles du milieu communautaire en habitation. À ce titre, le Réseau québécois des Osbl d'habitation, en étroite collaboration avec les fédérations membres, prépare une série de formations adaptées aux réalités du monde communautaire de l'habitation.

Les mots du Réseau

Les thèmes que nous y aborderons seront aussi variés que le milieu dans lequel nous évoluons. Par exemple, les droits et responsabilités des administrateurs, les programmes gouvernementaux, le support communautaire ou encore, la gestion administrative de nos organisations. Le calendrier des formations ainsi que tous les thèmes abordés seront finalisés et les ren-

seignements seront disponibles auprès de vos fédérations.

De plus en plus répandus chez plusieurs sieurs associations sectorielles, les regroupements d'achats permettent à des organismes de petites tailles de mettre en commun leurs ressources financières pour l'achat de biens ou de services à des prix plus intéressants. Mais pour ce faire, nous devons bien

évaluer et préciser les besoins des membres. Il est donc primordial d'obtenir l'information pertinente de l'ensemble de nos osbl pour produire un portrait clair, sans ambiguïté, qui reflète bien ces besoins. Pour cette raison, nous vous invitons fortement à participer en grand nombre aux enquêtes qui vous sont proposées tout au long de l'année.

L'information : le véritable nerf de la guerre!

Ah! Non! Pas encore un questionnaire!

Stéphane Major

- Chargé de projet -

«Connais toi, toi-même!» professait Socrate voilà plus de deux mille ans. Cette maxime trouve encore toute sa pertinence dans le monde d'aujourd'hui. Se connaître, pour être en mesure de mieux expliquer à autrui ce que nous sommes, ce que nous représentons et ce que nous voulons devenir. À ce titre, les questionnaires que vous recevez et que vous recevrez encore dans le futur ne sont pas le signe d'une bureaucratisation rampante de nos activités, mais plutôt un moyen de tenir à jour nos informations sur les membres et l'état de leurs organisations.

Il est donc essentiel d'y répondre. C'est la base sur laquelle se posera votre regroupement et vos fédérations pour l'élaboration des services, par exemple. Nous sommes cependant conscients que la réception d'un méga-questionnaire de 50 pages peut en rebuter plus d'un. Nous voulons donc savoir dans le courant d'une année normale, le meilleur moment pour faire parvenir les questionnaires et votre préférence sur le format (gros questionnaire général ou plus petit avec des sujets particuliers), faites nous le savoir! Et gardez espoir car un autre philosophe grec, Aristote cette fois-ci, pensait que «toute chose utile est par nature ennuyeuse», ce n'est donc pas nouveau!

À PROPOS ...

Estimation préliminaire des coûts sur le support communautaire selon la FOHM

Type de support	\$/unité année	Ratio	Type d'intervention
Léger	\$ 340	1/160	accueil, évaluation, référence, intervention
Léger et intervention collective	\$ 455	1/120	accueil, évaluation, référence, intervention, animation, support
Moyen	\$ 1092	1/50	accueil, évaluation, référence, intervention, animation, coordination, support
Intensif	\$ 3640	1 pour 15	accueil, évaluation, référence, intervention, animation, coordination, support, suivi communautaire

Les mots du Réseau

Le changement, au-delà des programmes

Stéphane Major

- Chargé de projet -

Pour le vaste et merveilleux monde du logement social, les deux dernières années ont été vécues sous le signe de la multiplication des facteurs de changements. Une réalité nouvelle s'est développée à travers la crise du logement qui a pris des proportions véritablement québécoise et impose aux intervenants une réflexion sur leur positionnement.

D'autres facteurs viennent aussi perturber l'ordre établi et agissent comme force motrice véhiculant ces changements : par exemple, nous pouvons citer le projet de loi 49, les fusions municipales et le retour du fédéral dans le domaine après plusieurs années d'absence.

Nous sommes dans un environnement perturbé. Nous pouvons même affirmer que d'ici cinq ans, le domaine

que nous connaissons et dans lequel nous évoluons aura une toute autre allure. La multiplication des intervenants ou le retour de certains, l'augmentation des budgets alloués et l'urgence de la livraison des nouvelles unités forcera les organismes sans but lucratif d'habitation à réfléchir sur la place qu'ils veulent occuper.

La création du Réseau québécois des Osbl d'habitation (RQOH), même si elle est antérieure à la crise actuelle, est, à ce niveau, salutaire. Non seulement la création de cet instrument de représentation collectif nous a permis de faire valoir notre point de vue quant aux changements anticipés, mais il permettra dans l'avenir, de garantir la place et la reconnaissance de nos interventions.

Il pourrait être profitable, au cours de l'année qui vient, de réfléchir sur la position que nous occupons réellement et surtout de penser à celle que nous occuperons dans quelques années. Il s'agit de mettre les cartes sur la table, de justifier notre place et de repousser les limites de

notre discours. En fait, nous devons penser notre développement à la lumière des changements proposés (ou imposés), identifier les

opportunités qui se présenteront et préparer le combat contre les éléments que nous considérons néfastes.

Nous croyons important d'inviter les fédérations et leurs membres à réfléchir sur les perspectives d'avenir, à se demander comment notre existence contribue de manière significative à la recomposition du tissu social. En d'autres mots, il s'agit de présenter nos activités de manière à faire ressortir le caractère utilitaire et socialement tangible.

C'est donc à une réflexion collective et organisée à laquelle vous êtes conviés. L'idée n'est pas de trouver des arguments supplémentaires pour justifier notre présence mais de les faire valoir à la lumière des changements anticipés. Finalement, le choix est de se faire organiser ou de s'organiser, rien de moins.

À PROPOS ...

AGRTQ	association des groupes de ressources technique du Québec	OMH	office municipal d'habitation
AOMH	association des offices municipaux d'habitation	OBNL	organisme à but non lucratif
CQCH	confédération québécoise des coopératives d'habitation	OSBL	organisme sans but lucratif
FECHIM	fédération des coopératives d'habitation de l'île de Montréal	RQOH	réseau québécois de osbl d'habitation
FLHLM	fédération des locataires d'habitation à loyer modique	ROHQ	regroupement des offices d'habitation du Québec
FOHM	fédération des osbl de Montréal	SCHL	société canadienne d'hypothèque et de logement
FQHC	fonds québécois pour l'habitation communautaire	SHDM	société d'habitation et de développement de Montréal
FRAPRU	front d'action populaire en réaménagement urbain	SHQ	société d'habitation du Québec
HLM	habitation à loyer modique	*Accès-Logis : programme d'habitation communautaire, financé	
OH	office d'habitation	par la Société d'habitation du Québec.	

Les mots du Réseau

Le Comité de suivi... Une concertation obligatoire

Compte-rendu partiel, préliminaire et fort partiel des premières rencontres

Pierre Goyer

- Coordonnateur -

Dans la foulée de nombreux changements de l'habitation sociale québécoise - adoption du projet de loi 49, reconduction du programme AccèsLogis, élaboration d'un nouveau programme de Logement abordable, etc. - les intervenants de l'habitation communautaire (AGRTQ, CQCH et RQOH) ont insisté depuis novembre sur la mise sur pied d'un Comité de suivi sur l'évolution des projets d'habitation sociale. On se rappellera que l'idée avait germé, entre Mme. Harel et quelques responsables de l'habitation communautaire, à l'occasion d'une pause fort animée des débats de la Commission parlementaire,

Le Comité de suivi a finalement débuté ses travaux dès le 2 avril dernier. On y a alors essentiellement discuté du mandat, de la composition du comité et du processus d'embauche d'une ressource additionnelle au FQHC pour accompagner les mem-

bres du Comité dans leurs travaux. Une deuxième rencontre s'est tenue le 17 avril. Ces deux premières réunions ont notamment servi à discuter du mandat précis du Comité, de son mode de fonctionnement et des ressources nécessaires à l'accomplissement de ses travaux. Elles sont aussi permises de prendre connaissance des principaux outils utilisés par les partenaires pour suivre l'évolution des projets en cours d'élaboration dans les différentes régions du Québec, comme de suivre à la trace les processus d'approbation par la SHQ et par les villes les plus directement concernés.

Ces deux premières rencontres laissent entrevoir l'important rôle joué par les organisations communautaires dans l'effort de livraison des quelques 9000 unités de logement social. Elles ont - disons le modestement - aussi permis de réaliser le leadership évident des

organisations de l'habitation communautaire dans l'effort de compréhension des enjeux, des moyens et des obstacles de ce vaste Chantier de logement social. Il est en effet étonnant de constater à quel point l'état de nos connaissances est nettement supérieur à celle diffusé par les organismes publics.

Prenons par exemple les principaux éléments discutés à la rencontre du 17 avril dernier. La rencontre servait principalement à mettre en commun les outils d'évaluation du cheminement des projets de la SHQ et de l'AGRTQ.

Dans un premier temps, la SHQ nous a fait état des processus d'administration d'approbation des projets dans le cadre des programmes AccèsLogis et de Logement abordable. Le tableau ci-dessous résume les principaux éléments de la présentation :

À P R O P O S . . .

Régions membres	Nombre d'OSBL membres	Nombre d'unités	
Montréal	65	4000	FOHM
Québec-Chaudière-Appalaches	60	1500	FROHQC
Saguenay, du lac St-Jean, Chibougameau, Chapais et Côte-Nord	15	100	RQOH - SLCCCN
Outaouais	8	100	COSO
Roussillon, des Jardins du Québec et du Surcoût (Montérégie)	10	250	FOHRJS
TOTAL	158	5950	

Les mots du Réseau

	Élaboration d'un projet	Réception Recevabilité Admissibilité Engagement conditionnel	Vérification Plan et devis Engagement définitif	Visite de chantier Factures et déboursés Inauguration Réalisation	Financement du projet DAI
	nombre de mois	nombre de mois	nombre de mois	nombre de mois	nombre de mois
Temps d'étape minimum	3 à 9 3	1,5 4,5	4 à 5 8,5	4 à 6 12,5	1 à 3 13,5
maximum	9	10,5	15,5	21,5	24,5

Dans les faits, selon l'évaluation de la SHQ qui dispose actuellement d'un groupe de 6 chargés de projets pour voir à l'aboutissement des projets prévus, il faut prévoir que chacun devra traiter un total de 18 projets par année pour en arriver dans les délais requis au total de 5000 unités projetées (250 projets pour 5000 unités, mais les projets traités par la Ville de Montréal comme mandataire égale : 108 projets à traiter par la SHQ). Les membres du Comité ont émis de nombreux commentaires et suggestions sur les modalités de traitement, dans l'optique d'en accélérer le processus. Notamment, les participants ont convenu que l'effort des chargés de la SHQ devra être sensiblement plus grand considérant les projets déjà actuellement en analyse et en traitement à la SHQ (soit près de 2000 unités). On imagine que c'est le rôle du Comité de suivi de voir à aviser les autorités de ce genre de chose !

L'AGRTQ a aussi fait état des outils

d'évaluation du cheminement des projets en élaboration au sein des Groupes de ressources techniques. Ainsi, l'AGRTQ s'est dotée d'une importante banque de données sur les projets présentement en élaboration parmi ses membres. L'association collige les informations sur les projets en cours en identifiant notamment les éventuelles étapes de réalisation et les difficultés anticipées (« blocages ») : part du milieu, coûts trop élevés, recherche de terrain, délais administratifs, etc.). De cette banque de données, il est aussi possible d'isoler les éléments relatifs à la distribution régionale des projets, aux volets, aux modes de tenure, à la taille, aux types d'obstacles, à l'état d'avancement (en élaboration, déposé, en engagement conditionnel ou définitif).

En conjuguant les informations de la SHQ et de l'AGRTQ, il est donc possible d'avoir un portrait d'ensemble des projets en cours, tant en amont qu'en aval de leur dépôt à la SHQ.

Il suffirait que les offices municipaux et les autres promoteurs (comme les sociétés acheteuses) fassent preuve de la même transparence pour posséder un portrait complet de l'ensemble des projets. Mais disons qu'à l'heure actuelle, il est possible de prévoir que les GRT piloteront au moins 80% des projets à développer.

Les membres du Comité de suivi ont amplement commenté les outils divulgués en suggérant notamment la nécessité de les harmoniser et d'en tirer des extraits macro et micro permettant de suivre l'évolution générale des programmes et d'identifier les problèmes potentiels selon une grande variété d'aspects (répartition territoriale, entre les volets, les modes, évolution des coûts). Nous aurons à la prochaine rencontre les outils nécessaires à ces objectifs.

Un important bloc de discussions a porté sur la planification générale du Chantier.

Les mots du Réseau

Ainsi, nous avons cherché à cerner comment on pourra procéder à la réalisation des quelques 9100 unités, avec les moyens actuels et ainsi cerner le contexte dans lequel se réaliseront les projets. A titre d'exemple, on a mentionné la difficulté de voir à l'inauguration d'un nombre significatif de projets pour le 1^{er} juillet de cette année. De la même manière, les ressources des groupes et de la SHQ doivent être très importants pour en inaugurer un nombre significatif dès le 1^{er} juillet 2004; il est même probable que la plus grande part (environ les deux-tiers) ne soient ouverts qu'au premier juillet 2004 créant, dans les faits, un sérieux engorgement quelque part à la fin de l'année 2003. Cet engorgement peut prendre plusieurs formes dont la pénurie de ter-

rain et de main-d'oeuvre ou une hausse de coûts importantes.

Dans le même ordre d'idées, certains acteurs doivent être rapidement mis à contribution et certaines dates prennent une importance particulière, par exemple pour la préparation des budgets municipaux. Enfin, il convient de se rappeler que des élections provinciales sont prévisibles au plus tard à l'automne 2003 et qu'en conséquence, le calendrier des événements risquent à tout le moins d'être chamboulée, positivement ou non, par cette échéance.

Voilà autant d'éléments qui peuvent influencer le cours du Chantier. Les membres du Comité de suivi ont convenu de dresser un portrait exhaustif du calendrier d'événements

prévisibles d'ici le premier juillet 2004, date d'échéance finale pour la réalisation des 9100 unités. La tâche a été confiée à J. Benoit Caron (CQCH) et à Pierre Goyer (RQOH) de mettre sur papier ce qu'il conviendrait d'appeler une planification générale du Chantier.

Cette rencontre du Comité de suivi aura finalement servi à faire le tour des outils nécessaires à l'évaluation des projets et à l'évaluation générale des deux programmes. Les réunions du Comité auront lieu au moins une fois par mois, les dates étant statuées de manière à permettre à tous les intervenants, particulièrement à la Ville de Montréal, de mettre à jour les informations pertinentes.

Comité de suivi - Calendrier des réunions
Mercredi, 15 mai
Mercredi, 19 juin
Mercredi, 17 juillet
Mercredi, 21 août
Mercredi, 18 septembre
Mercredi, 16 octobre
Mercredi, 20 novembre
Mercredi, 18 décembre

Il faut maintenant espérer que les organisations actives dans le développement du logement social profitent pleinement de ces occasions d'échange pour faire avancer leurs dossiers, dans le respect des équilibre entre les différents besoins, les principaux modes de tenure et les besoins régionaux. Enfin... c'est du moins ce à quoi devraient servir les travaux de cet exercice un peu laborieux de concertation.

Le quotidien du Réseau

Vers une position commune sur le financement du support communautaire

Le RQOH rassemble ses alliés

Pierre Goyer
- Coordonnateur -

Voilà une bonne nouvelle. Enfin cela peut ressembler à des bonnes nouvelles si on tire la maximum d'une exercice commun de réflexion. Voici brièvement ce qui en est. Dans le cadre de notre plan d'action discuté à notre dernière assemblée générale, il avait été convenu qu'une très grande priorité était de faire toutes les démarches et toutes les représentations nécessaires à l'obtention d'un cadre de financement général pour les OSBL offrant du support communautaire. On sait qu'à l'heure actuelle, plusieurs organisations, individus et responsables politiques sont en réflexion sur les modes de financement du support communautaire.

Mentionnons notamment le Comité conjoint Ville de Montréal/Régie régionale de la santé et des services sociaux qui étudie à l'heure actuelle les modalités possibles de financement des services à offrir dans les 500 unités annoncées pour itinérants et sans-abris; mentionnons aussi la volonté de cabinet du ministre délégué à l'habitation de réactiver le dossier du Cadre de référence proposée, il y a déjà longtemps, par les ministres Côté et Ryan; suggérons de plus qu'il pourrait être pertinent de raviver le bilan du financement de 1000\$ par unité

offert, bien malgré eux par les Régies régionales dans le cadre des premières programmations du volet II d'AccèsLogis; enfin, une foule d'autres mécanismes sont encore à l'étude ou en gestation dans divers milieux.

Comme il devenait très laborieux de rassembler toutes ces informations et ces réflexions éparpillées dans ces différents cercles de discussion et que ni la SHQ ni le RQOH n'avait les moyens de convaincre tout ce beau monde de rassembler des données, nous avons cru que le Fonds québécois de l'habitation communautaire, par le biais de son Comité dit des clientèles spéciales était l'endroit et le véhicule tout désigné pour faire le point sur l'ensemble de la question et de voir à identifier une piste commune de financement du support communautaire.

A sa dernière réunion, le Conseil d'administration du FQHC a donc mandaté le Comité à cet effet. La première séance de travail a lieu à Québec, le lundi 29 avril prochain.

Les notes qui suivent sont extraites du document fourni aux membres du CA du FQHC portant sur le sujet. Elles résument la portée, la nature et les fins attendues du travail qui devrait être conclu d'ici la mi-mai.

Arrimage SHQ-MSS-FQHC Financement du logement communautaire (extraits)

Un bilan à faire

Afin de permettre une meilleure compréhension de l'état actuel de ce dossier, il serait pertinent qu'un bilan de l'ensemble des orientations et des discussions en cours soit dressé. L'objectif n'étant évidemment pas que le Fonds se substitue à la Société d'habitation du Québec ou au Ministère de la Santé et des services sociaux quant à leurs responsabilités respectives dans la définition des solutions permettant d'assurer la pérennité de ces projets à moyen terme. Cependant, il nous semble que le Fonds, partenaire de ce dossier par son association aux activités du comité conjoint SHQ – MSSS – Fonds, pourrait effectivement contribuer à l'avancement du dossier en dressant un portrait des pistes actuellement explorées par les divers intervenants.

Le Fonds dispose, dans sa structure, d'un comité sur les clientèles spéciales dont les mandats principaux sont :

Le quotidien du Réseau

D'assurer le suivi de l'encadrement des paramètres relativement aux projets destinés aux clientèles spéciales et aux personnes en légère perte d'autonomie et proposer des solutions à des problèmes particuliers qui se manifesteraient en fonction des clientèles visées;

- D'assurer le suivi des activités reliées au comité conjoint avec le MSSS;
- Formuler au besoin des recommandations aux autres comités de travail du Fonds;
- Formuler des recommandations au comité exécutif du Fonds.

Ce comité regroupe des représentants de l'AGRTQ, du RQOH, de la SHQ et de la Ville de Montréal. Chacun de ces groupes est actuellement directement concerné par la question des projets avec services. Certaines personnes supplémentaires, travaillant sur ces dossiers au sein de l'un ou l'autre groupes, pourraient être invitées à se joindre au comité afin de permettre de dresser le portrait le plus juste possible.

Ce bilan devrait être déposé au comité exécutif du Fonds d'ici la mi-mai. Il devrait permettre de cerner :

- les principales tables où sont discutés les moyens d'assurer un support efficace aux clientèles ayant besoin de services de support et de soutien
- les principaux acteurs (gouvernementaux et autres) présents à ces tables;
- les enjeux qui y sont identifiés;
- les pistes d'action concrètes qui y sont envisagées.

Le comité pourrait également formuler des commentaires sur les moyens qui pourraient être mis en place afin d'assurer une meilleure harmonisation des interventions et les pistes d'actions qui pourraient être privilégiées afin de « faire avancer le dossier ».

Sur la base de ce document de travail, le comité exécutif ou le conseil d'administration pourrait mieux cerner les actions concrètes qu'il entend entreprendre ou proposer afin de contribuer au règlement de ce dossier.

Il y a ici une occasion rêvée de mettre de l'avant nos principales revendications, de proposer nos solutions et de les faire partager par nos principaux partenaires.



**Fonds québécois
d'habitation communautaire**
Un foyer de solidarité

À PROPOS...

Clientèles des projets de volet III		
Clientèles	Unités	%
Santé mentale	141	16
Déficience intellectuelle	105	12
Itinérants ou sans-abri	142	16
Handicapés physiques	85	10
ex-détenus	27	3
Mères adolescentes	47	5
Multiproblématiques	88	10
Femmes victimes de violence	108	12
Jeunes en difficulté	76	9
Convalescence	17	2
Alcoolisme et toxicomanie	30	3
Alzheimer	11	1
Autistes	5	1
Total	882	100

Les liens du Réseau

Coordonnées du RQOH et des membres du Réseau

Coopérative de solidarité des organismes d'habitation de l'Outaouais

Monsieur François Roy

95, rue Lois

Hull (Québec)

J8Y 3R5

Téléphone : (819) 778-1325

Télécopie : (819) 778-1874

Courriel : logemenoccupe@hotmail.com

Fédération régionale des osbl d'habitation des Régions Saguenay-Lac St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord

Responsable : Josée Beaulieu

1969, rue Price

Jonquière (Québec)

G7X 7W4

Téléphone : (418) 695-6026

Télécopie : (418) 695-3125

Courriel : federation02@yahoo.ca

Fédération des osbl d'habitation de Montréal (FOHM)

Responsable : Luc Lalonde

1650, rue St-Timothée, bur.206

Montréal (Québec)

H2L 3P1

Téléphone : (514) 527-5720

Télécopie : (514) 527-7388

Courriel : fohm@videotron.ca

Fédération régionale des osbl en habitation de Québec et Chaudière-Appalaches (FROHQC)

Responsable : Daniel St-Germain

799, 5^e rue

Québec (Québec)

G1J 2S5

Téléphone : (418) 648-1278

Télécopie : (418) 648-6214

Courriel : frohqc@qc.aira.com

Fédération des OSBL d'habitation Roussillon, Jardins du Québec, Suroît (FOHRJS)

Responsable : André Caron

155, boul. Saint-Jean Baptiste,

Chateauguay

J6K 3B1

Téléphone : (450) 699-3060

Télécopie : (450) 699-7014

andre.caron1@videotron.ca